




Sécurité électrique

Les habilitations électriques Haute Tension pour électriciens

 **PUBLIC** ▶ Electriciens exécutants appelés à intervenir sur les postes haute tension (H1, H1V)
Electriciens chargés d'assurer la direction de travaux ou de manœuvres électriques hors tension ou à proximité de pièces sous tension, avec un ou plusieurs exécutants en HT (H2, H2V, HC)

Pour l'heure, les nouveaux indices sont en cours d'élaboration

 **OBJECTIFS** ▶ Préparation à l'habilitation pour les travaux en HT
S'assurer de l'aptitude des candidats à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

 **DURÉE**
1 jour en centre pour la théorie
0,5 jour dans votre entreprise pour manœuvres HT sur site



 **CONTENUS**

 **THÉORIE** (sur 1 jour en centre)

- Analyse d'un poste 20 KV
- Manœuvres - verrouillage (sécurité, clés)
- Consignation, déconsignation
- Précautions à prendre pour effectuer les manœuvres
- Instructions - Sécurité d'ordre électrique



Pour plus d'informations, se référer à la page 112

Généralités

- Dangers spécifiques à la HT
- Exemples d'accident
- Mesures de protection - Règles de sécurité
- Classement de l'installation
- Les personnes intervenantes
- Les opérations, les zones d'environnement

Comment travailler en sécurité

- Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux, de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension
- Procédures à mettre en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'accident

Responsabilité, rôle et niveau d'intervention de chacun

Contrôle de connaissances

 **PRATIQUE** (dans votre entreprise - 0,5 jour supplémentaire - nous consulter)

- Manœuvres électriques en HTA
- Poste HT - 20 KV

● DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Vidéos sur la prévention des risques électriques
Utilisation du matériel spécifique HT

● CONTRÔLE DES ACQUIS

Remise aux participants, d'un carnet de prescriptions de sécurité d'ordre électrique

● MISE EN SITUATION SUR SITE

Pour les habilitations H1, H1V, une demi journée supplémentaire de visite du poste HT est vivement recommandée. Elle est indispensable pour les habilitations H2, HC avec manœuvres sur poste et si possibles coupures pour les responsables de consignation (HC)

● VALIDATION

Remise d'un avis permettant à l'employeur de déterminer le niveau d'habilitation de son personnel
L'avis pour les habilitations H2, H2V, HC est conditionné par la mise en situation lors des manœuvres HT sur votre site

● SERVICE INFOS

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com